

Trajet Mission

L'évaluation du risque routier professionnel : une démarche plus que jamais d'actualité

Depuis deux ans la mortalité routière est en hausse. La route est devenue plus violente et laisse moins de chance aux victimes d'en réchapper. Une telle situation n'est pas tenable en milieu professionnel. Des outils performants et des incitations financières sont à votre disposition pour vous aider dans la démarche de prévention de ce risque.

Le risque routier professionnel

Les programmes d'action doivent tenir compte de deux risques : le risque trajet et le risque mission.

Le risque MISSION concerne les déplacements effectués dans le cadre de l'activité professionnelle pour le compte de l'employeur. Il doit être évalué au même titre qu'un autre risque professionnel et consigné dans le Document unique. L'état des lieux pourra conduire à des actions concertées telles que :

- le management des déplacements
- le management des véhicules
- le management des communications
- le management des compétences

Le risque TRAJET concerne lui les déplacements entre le domicile et le lieu de travail et les déplacements entre le domicile et le lieu habituel de restauration. La prévention implique obligatoirement le chef d'entreprise, les salariés concernés et éventuellement des acteurs locaux ou institutionnels. Les pistes sont multiples. Citons :

- l'information et la formation des salariés à la prévention routière
- la sensibilisation sur le mésusage

- de l'alcool et du cannabis
- l'entretien des véhicules (pneumatiques, éclairage...)
- l'utilisation des transports collectifs
- l'aménagement des accès à l'entreprise et de la circulation dans celle-ci



Un Outil d'évaluation bien utile : PEDRO !

Le [portail PEDRO](#) "MISSION et TRAJET" a été développé, par le Centre Technique de l'Artisanat de Colmar en partenariat avec la Préfecture du Haut-Rhin, la CNAMTS-Risques Professionnels et la CRAM Alsace-Moselle. Il s'agit d'un outil interactif vous aidant à mesurer l'exposition au risque routier professionnel à la fois pour la "mission" et le "trajet ou domicile/travail" et de trouver des pistes d'action.

Et une incitation financière !

Une minoration de la part "accident du trajet" du taux de cotisation peut vous être accordée si vous avez pris des mesures de prévention pour diminuer la fréquence et la gravité des accidents du trajet. Pour plus de renseignements sur ce sujet rendez-vous sur le site de la CARSAT : www.carsat-alsacemoselle.fr/minoration-de-la-part-accident-de-trajet-du-taux-de-cotisation

Pour en savoir plus :

- [Dossier INRS](#) sur le risque routier
- Le [Groupement des préventeurs du risque routier](#)
- CARSAT Alsace-Moselle : [Formation à la prévention du risque routier](#)
- www.securite-routiere.gouv.fr

PRESTATION de STSA : Suivi médical et sensibilisation

L'équipe pluridisciplinaire de STSA est une ressource précieuse pour la prévention du risque routier professionnel. Citons en particulier :

- le suivi médical des salariés (notamment de la vision et de l'audition)
- l'information et sensibilisation sur les facteurs de risques majeurs en matière de sécurité routière, à savoir la consommation d'alcool et de cannabis
- les conseils en matière d'aménagement des véhicules, d'accès à l'entreprise.



Pour contacter votre médecin du travail ou le service prévention
retrouvez les coordonnées sur www.stsa.fr/Implantations